

**Assemblée générale**

Soixante-quatrième session

Documents officiels

Distr. générale
24 novembre 2009
Français
Original: anglais

Troisième Commission**Compte rendu analytique de la 2^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le lundi 5 octobre 2009, à 15 heures

Président : M. Penke..... (Lettonie)

SommairePoint 61 de l'ordre du jour : Développement social (*suite*)

- a) Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale (*suite*)
- b) Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille (*suite*)
- c) Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées : deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.



La séance est ouverte à 15 h 5

Point 61 de l'ordre du jour : Développement social
(suite) (A/64/180, A/64/65)

- a) **Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale** (suite) (A/64/157, A/64/158 et A/64/158/Corr.1)
- (b) **Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille** (suite) (A/64/61-E/2009/3, A/64/132, A/64/132/Corr.1 et A/64/134)
- (c) **Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées : deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement** (suite) (A/64/127)

1. **M. Sammis** (États-Unis d'Amérique) dit que son pays agit avec détermination en faveur de l'élimination de la pauvreté, du plein emploi et de l'intégration sociale. De par les valeurs qu'il défend, il est tenu de faire reculer la pauvreté, la maladie et la faim; d'éliminer les décès évitables de mères et d'enfants; de rendre possible l'autosuffisance dans les domaines de l'agriculture, de la santé et de l'éducation. Avec le Groupe des Huit, le Groupe des 20 et l'Assemblée générale, son gouvernement s'efforcera d'inverser la courbe du chômage provoqué par la crise financière mondiale.

2. Nombre de ses priorités nationales actuelles sont le reflet de celles qui ont été énoncées dans la Déclaration et dans le Programme d'action de Copenhague. Une équipe spéciale chargée des classes moyennes a vu le jour, qui réunit des représentants du monde du travail, du monde des affaires et de la société civile. Des propositions d'ordre législatif et politique sont à l'étude, qui devraient bénéficier aux ménages qui travaillent, à divers titres : garde d'enfants, soins aux personnes âgées, soins de santé, frais afférents à l'enseignement supérieur et création d'emplois pour l'avenir. En ce qui concerne le vieillissement, l'objectif est de permettre aux personnes âgées de continuer à vivre à leur domicile, de manière indépendante, aussi longtemps que possible. Enfin, les États-Unis ont signé la Convention relative aux droits des personnes handicapées et le Sénat s'apprête à la ratifier dans les plus brefs délais.

3. **M. Kim Byonghun** (République de Corée) dit que les groupes socialement et économiquement marginalisés sont les plus durement touchés par la crise financière mondiale, les changements climatiques et l'instabilité des prix de l'alimentation et de l'énergie. Il ne sera pas possible de surmonter la crise sans promouvoir la protection sociale. En particulier, il faut améliorer l'accès à l'éducation pour mettre fin au cercle vicieux de la pauvreté chronique. Il faut aussi créer davantage de possibilités d'accéder à des emplois décentes. Comme c'est le cas dans de nombreux autres pays, les emplois occasionnels se multiplient en République de Corée. En 2007, face à cette évolution, le Gouvernement a promulgué une loi relative à la protection des travailleurs occasionnels et il s'emploie à renforcer le filet de protection sociale.

4. Les personnes handicapées se heurtent à des difficultés particulières pour s'intégrer dans la société. La Convention relative aux droits des personnes handicapées contribue à faire en sorte que ces droits soient effectifs et non pas soumis à la bonne volonté de chacun. La République de Corée est devenue partie à cette Convention et a promulgué la législation nationale appropriée.

5. Le vieillissement de la population mondiale pose une série de problèmes, parmi lesquels la sécurité des revenus, les pensions, l'éducation tout au long de la vie et les systèmes de protection sociale. Il ne suffit pas de prendre soin des personnes âgées, il faut aussi respecter leur expérience et leur donner les moyens de participer pleinement à la vie de la société. Le Gouvernement met en œuvre une politique propre adaptée et poursuivra l'exécution du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement.

6. **M^{me} Choi Su-hi** (République de Corée), prenant la parole en tant que déléguée de la jeunesse, dit que la société a le devoir de guider les jeunes. Il faut prendre des mesures pour accroître leur participation à la prise de décisions. Dans son pays, cet objectif a été atteint grâce à l'action menée par des organisations telles que le Congrès spécial de la jeunesse, composé de représentants des jeunes de l'ensemble du pays. Il faut donner aux jeunes la possibilité de peser sur les politiques au moyen des technologies de l'information et des communications.

7. Les jeunes doivent être encouragés à participer à des activités sociales telles que le travail bénévole, ce qui leur fera prendre conscience des problèmes sociaux

et leur permettra de mieux s'intégrer dans la vie locale. Avec cet objectif en tête, le Gouvernement coréen tient à jour, en ligne, une base de données fiable qui contient des informations sur ces activités et sur les réseaux de bénévoles. Il faut aussi promouvoir la participation des jeunes sur le marché du travail. Le Gouvernement a annoncé le lancement d'un programme d'acquisition de compétences en vue de l'exercice d'un métier, à l'intention des étudiants des deux premiers cycles universitaires demandeurs d'emploi : il reposera sur une coopération entre universitaires et industries. La formation professionnelle et les stages internationaux reçoivent également un appui financier. Afin de mettre en place de meilleures conditions pour les jeunes travailleurs, le Ministère du travail organise actuellement une campagne qui alliera activités éducatives et de conseil et dont le but sera de mieux faire respecter les droits des travailleurs.

8. **M^{me} Heyvaert** (Brésil) observe que les engagements pris lors du Sommet de Copenhague et de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale sont d'autant plus pertinents à la lumière de la crise économique et financière actuelle. Le Gouvernement brésilien n'a pas réduit le montant des dépenses sociales. Au contraire, il a accru le budget des programmes de développement social existants et en a élargi la portée. L'assise du programme « Bolsa Família » a été renforcée et le Gouvernement continue, par son intermédiaire, d'apporter son appui à quelque 11 millions de familles. Grâce à un programme qui y est associé, il subvient aux besoins d'un réseau de centres d'aide sociale, dans plus de 1 600 municipalités.

9. Le Brésil est l'un des pays du monde où les jeunes sont le plus nombreux, or ceux-ci sont frappés de façon disproportionnée par le chômage et les morts violentes. Un programme gouvernemental, actuellement en cours de développement, a déjà permis à plus de deux millions de jeunes de s'inscrire dans des écoles primaires, de suivre une formation professionnelle ou de mener des activités au service de la population locale.

10. Le Rapport du Secrétaire général sur la suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement (A/64/127) montre que les droits des personnes âgées ne sont pas suffisamment pris en compte dans les instruments relatifs aux droits de l'homme. Dans tous les pays, des personnes âgées souffrent de discrimination, de sévices, de négligence

ou de violence. Les droits des jeunes et ceux des personnes âgées ne s'excluent pas mutuellement. Le Brésil reconnaît pleinement qu'il est nécessaire d'améliorer les normes internationales applicables aux personnes âgées et appuie les initiatives visant à assurer un meilleur suivi et une application plus effective de ces droits.

11. **M. Jomaa** (Tunisie) dit que la crise alimentaire, énergétique et financière fait qu'il est nécessaire de définir une nouvelle forme de solidarité internationale et de renforcer la coopération aux niveaux international, social et économique. La Tunisie a choisi une approche du développement mondial qui place l'homme au premier plan, car il représente à la fois le moyen et la finalité de la création des richesses. Le développement social est la clef de voûte de la création d'une société moderne qui assure l'égalité des chances aux différentes classes sociales. Cette conception a permis à la Tunisie d'enregistrer des succès majeurs au cours de la décennie écoulée.

12. Le Gouvernement a demandé que l'Assemblée mondiale des jeunes de 2010 se tienne sous les auspices des Nations Unies, ce qui devrait, d'une part, permettre aux jeunes d'exprimer leurs vœux et, d'autre part, les sensibiliser davantage quant à la responsabilité qui leur incombe de consolider la paix, la sécurité et la stabilité partout dans le monde. La Déclaration universelle des droits de l'homme et d'autres accords internationaux contiennent des valeurs universelles partagées par toutes les cultures, notamment la tolérance, le respect mutuel et le rejet de la violence et de l'extrémisme. Le monde doit ancrer ces valeurs et ces principes chez les jeunes, qui représentent son avenir.

13. **M. Borg** (Malte) indique que Malte a toujours prisé la contribution des personnes âgées à la société. Le Plan d'action international sur le vieillissement de Madrid démontre qu'il existe un vaste consensus international quant aux objectifs et stratégies politiques qu'il convient de poursuivre afin de promouvoir la santé et le bien-être de ces personnes. La mise en oeuvre du Plan pourra être améliorée si les droits des personnes âgées figurent parmi ses thèmes prioritaires.

14. Il est important de former du personnel afin de répondre aux besoins des personnes âgées. Depuis son inauguration, en 1988, l'Institut international du vieillissement, basé à Malte, a formé 3 937 étudiants originaires de 137 pays. Il a pour principal objectif de

répondre aux besoins des pays en développement en matière de formation tout en agissant comme un catalyseur de l'échange d'informations. En outre, 56 programmes de formation ont été menés dans divers pays sous l'égide de l'Institut, à l'intention de responsables politiques, d'éducateurs et de professionnels du monde en développement. L'Institut mérite la considération et l'appui de tous les États Membres.

15. En 2008, plus de 21 % de la population du pays était âgée de plus de 59 ans. Ce pourcentage devrait atteindre 33 % en 2050. Les dépenses du Gouvernement au titre des pensions de retraite ont augmenté de 12 % depuis 2007 et représentent près de la moitié du montant total des dépenses afférentes aux prestations sociales. Malte attend donc avec intérêt de pouvoir oeuvrer au renforcement des soins de santé, en particulier en permettant aux personnes âgées de vivre de façon indépendante aussi longtemps que possible.

16. **M. Tun** (Myanmar) regrette que, plus d'une décennie après le Sommet mondial pour le développement social et à mi-chemin de l'échéance fixée pour la réalisation des objectifs du Millénaire, à savoir 2015, l'écart se soit creusé entre le monde développé et les pays en développement. Si certains pays connaissent la croissance économique et si la pauvreté a reculé en Chine et en Inde, elle a augmenté dans d'autres pays en développement, comme le montre le rapport sur la situation sociale dans le monde en 2009 (A/64/158). La crise financière et économique mondiale menace de réduire à néant les gains modestes obtenus en matière de réduction de la pauvreté, au détriment des plus vulnérables – à savoir les enfants, les personnes âgées, les personnes handicapées et ceux qui souffrent d'exclusion sociale.

17. La crise économique mondiale menace de compromettre la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et accroîtra le chômage, la pauvreté et l'exclusion sociale. M. Tun se félicite de la décision prise par la Commission du développement social de faire de l'intégration sociale un thème prioritaire. L'élimination de la pauvreté est un facteur important d'intégration sociale, elle-même une condition préalable à la stabilité de la société. Lorsqu'on cherche à promouvoir cette intégration, on doit donc prendre en compte la situation spécifique de chaque pays.

18. Malgré le ralentissement économique mondial, le Gouvernement du Myanmar continue d'oeuvrer à la réalisation des OMD grâce à son plan national de développement, axé sur un développement équilibré des zones rurales et urbaines. Des progrès notables sur la voie du développement social ont été enregistrés dans des domaines tels que l'enseignement primaire, les soins de santé et l'environnement. Le plan quinquennal en cours d'exécution devrait également avoir pour effet le développement des secteurs de l'agriculture, de l'élevage, des pêcheries et de l'industrie.

19. Dans le secteur éducatif, le taux d'inscription dans le primaire atteint 97,84 %, une campagne de promotion de l'éducation est menée et l'utilisation d'ordinateurs dans les établissements du secondaire et les universités se généralise. Dans le secteur de la santé, le plan national visant à faire face au VIH/sida, au paludisme et à la tuberculose a endigué leur propagation. De même, de gros progrès ont été accomplis sur la voie de l'amélioration des soins de santé maternelle et infantile grâce à des programmes axés sur la santé reproductive et sur des thèmes connexes, par exemple la vaccination.

20. Le Gouvernement du Myanmar continue de s'employer à améliorer les conditions socio-économiques et le bien-être de la population, et ce malgré l'imposition unilatérale de sanctions et du retrait des investisseurs, qui compromettent les efforts menés sur le terrain de l'emploi et de l'édification d'une société meilleure et plus prospère et infligent aux travailleurs et à leurs familles des difficultés qui n'ont pas lieu d'être. Ces sanctions ne reposent sur aucune base morale car elles nuisent au développement et constituent une ingérence dans la juridiction nationale. Indiscriminées et constituant une forme de violence, elles ne sauraient donc être considérées comme un outil de promotion des droits de l'homme et de la démocratie.

21. Il reste encore beaucoup à accomplir pour être à la hauteur des espoirs et des attentes suscités par le Sommet mondial pour le développement social. Si les gouvernements assument le plus gros de la responsabilité du développement social, les organisations internationales, les organisations non gouvernementales et le secteur privé doivent jouer leur rôle et les pays développés, comme les pays en développement, doivent agir de concert pour donner la suite qui convient aux textes issus du Sommet.

22. **M^{me} Bonkougou** (Burkina Faso) dit que le rapport sur la situation sociale dans le monde en 2009 (A/64/158) met en relief l'absence de progrès sur la voie de la réduction de la pauvreté. Dans la plupart des pays en développement, à l'exception de ceux de l'Asie de l'Est et du Pacifique, la croissance économique récente n'a pas entraîné de recul de la pauvreté. Dans les pays africains en particulier, la majorité de la population ne dispose toujours ni d'une alimentation suffisante ni d'accès à de l'eau potable, à une éducation de base ou à des soins de santé. Il reste toutefois possible de réduire de moitié d'ici à 2015 la proportion de la population mondiale qui souffre de la faim – l'un des objectifs du Millénaire. **M^{me} Bonkougou** exhorte la communauté internationale à continuer d'apporter un soutien aux pays où règne une pauvreté extrême, par exemple en donnant effet aux textes issus du Sommet mondial sur le microcrédit de 2006. Elle souligne en outre la nécessité pour les pays en développement de mettre en place des politiques plus efficaces, axées sur l'investissement, sur la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et sur la sécurité alimentaire.

23. Le Gouvernement burkinabé continue d'appuyer les activités de l'Organisation dans le domaine de la famille. Il a créé une direction générale de la promotion de la famille et des services spécialisés au sein du Ministère en charge de l'action sociale et les questions familiales sont prises en compte dans tous les efforts qu'il déploie en faveur du développement. Il commémore la Journée internationale des familles et assure la promotion de leur développement socioéconomique, ce qui contribue en outre à améliorer les conditions de vie des femmes et des enfants.

24. Il attache une grande importance aux droits des personnes handicapées et a ratifié en juillet 2009 la Convention y relative. Aux fins de l'application des dispositions de cette Convention, le Ministère de l'action sociale et le Ministère de la promotion des droits humains ont mis en place des programmes propres à favoriser le respect de ces droits. La politique nationale de l'emploi contient des dispositions spécifiques en ce qui concerne les handicapés. L'oratrice appelle de ses vœux une meilleure prise en compte des besoins de ces personnes dans le cadre des programmes de développement et en particulier de l'action menée au titre des objectifs du Millénaire.

25. Si la situation des jeunes s'est améliorée à divers titres – santé, éducation, toxicomanie, réinsertion après

un conflit armé – et si les besoins des jeunes filles et des jeunes femmes, en particulier, sont mieux pris en compte dans le cadre des efforts menés au plan international en faveur du développement, la crise économique, le VIH/sida, le chômage et d'autres facteurs continuent d'avoir des répercussions sur les jeunes. Le Gouvernement a adopté une politique nationale pour l'emploi et instauré une Agence nationale pour l'emploi afin de lutter contre le chômage. Le ministère en charge de la jeunesse a lancé deux projets d'appui à l'insertion socioprofessionnelle des jeunes diplômés et mis en place un programme de formation aux métiers, dont 50 000 jeunes auront profité entre 2006 et 2010. Ils sont venus compléter d'autres mesures existantes, qui aident les jeunes à suivre une formation professionnelle ou un apprentissage, à trouver un emploi ou à créer leur entreprise.

26. Le Gouvernement accorde une attention particulière au dialogue avec la jeunesse. Le Forum national des jeunes, lancé en 2005, est devenu un cadre permanent de dialogue, dont le but est leur participation au développement. L'oratrice espère que leurs préoccupations seront pleinement prises en compte dans le cadre de la mise en oeuvre du Programme d'action de Copenhague, de sorte que leurs talents puissent être valorisés et mis à profit aux fins du développement.

27. Selon **M. Ateş** (Turquie), qui prend la parole en tant que délégué de la jeunesse de son pays, les changements climatiques et le réchauffement planétaire compte parmi les menaces les plus graves auxquelles l'humanité ait jamais dû faire face. Ces 20 dernières années, cinq mètres du glacier sommital du mont Ararat, le plus élevé de Turquie, ont fondu. Le niveau de l'eau dans le lac Van, le plus grand du pays, a baissé de trois mètres en 12 ans. En septembre 2009, Istanbul a été frappé par les pires inondations depuis plusieurs décennies, qui ont coûté la vie à plus de 30 personnes. Les jeunes de Turquie souhaitent donc que les négociations sur les changements climatiques qui vont se tenir à Copenhague soient couronnées de succès.

28. Les conséquences de la crise économique et financière sont ressenties partout dans le monde. Tous les États doivent prendre des mesures pour atténuer les effets de cette crise sur les jeunes, sur les personnes âgées et sur les handicapés. La jeunesse turque continue à défendre les objectifs du Millénaire, la démocratie et les droits de l'homme. Au cours de la

décennie écoulée, le pays a connu un processus intense de réformes politiques visant à améliorer les conditions de vie et les jeunes ont joué un rôle de premier plan dans ce cadre.

29. L'interdépendance et la mobilité accrues à l'échelle mondiale rendent nécessaire une meilleure compréhension mutuelle entre cultures et civilisations. Avec l'Espagne, la Turquie parraine l'Alliance des civilisations, initiative à laquelle plus de 80 pays sont associés. Les jeunes de Turquie appuient pleinement cette initiative et sont prêts à collaborer avec des jeunes d'autres pays pour promouvoir la compréhension mutuelle.

30. **M. Al-Nasser** (Qatar) annonce que son pays s'est lancé dans un programme révolutionnaire de développement durable centré sur l'être humain. Les services sociaux ont été grandement développés et des mécanismes institutionnels ont été mis en place pour répondre aux problèmes auxquels font face divers groupes sociaux.

31. C'est à juste titre que le rapport du Secrétaire général sur la suite donnée à la célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille (A/64/134) met en relief la nécessité d'intégrer les questions relatives à la famille au processus de promotion de la protection sociale et d'investir dans la solidarité entre les générations. En coopération avec le Département des affaires économiques et sociales (DAES), l'Institut international d'études sur la famille et le développement de Doha a organisé en avril 2009 une réunion d'experts sur cette question, dont les conclusions ont été incluses dans le rapport du Secrétaire général. La corrélation entre l'appui aux familles et la protection sociale est entérinée dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, dans laquelle on peut lire que la famille est l'élément naturel et fondamental de la société et a droit à la protection de la société et de l'État. La protection sociale et la solidarité entre générations peuvent contribuer à atténuer les effets de la crise économique et financière.

32. C'est également à Doha qu'a eu lieu la Conférence internationale sur la famille de 2004, qui a abouti à l'adoption de la Déclaration de Doha. Le Qatar s'est porté coauteur de deux résolutions récentes de l'Assemblée générale sur la famille et se prépare en vue de la célébration du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille, en 2014.

33. Selon **M. Benmehidi** (Algérie), les crises économique et alimentaire actuelles nuisent à la croissance économique, à la création d'emplois et à la réduction de la pauvreté et elles freinent la progression vers la réalisation des objectifs de développement social économique convenus au plan international. À titre d'exemple, selon une estimation du Programme alimentaire mondial, le nombre de personnes souffrant de manière chronique de la faim dans le monde dépassera le milliard 2009; de son côté, la Banque mondiale prévoit que le nombre des chômeurs augmentera de 50 millions.

34. Les pays les plus pauvres subiront les retombées de ces crises de façon disproportionnée et ne pourront satisfaire aux besoins fondamentaux de leurs populations ni leur assurer un niveau de vie acceptable. L'écart entre riches et pauvres continue de se creuser, tandis que la mondialisation n'a qu'une incidence mitigée sur les pays en développement. Pour faire face à cette crise, il faut préserver les emplois existants et en créer de nouveaux afin de protéger les revenus et le bien-être de tous ceux, si nombreux, qui sont concernés. La communauté internationale doit également agir de manière coordonnée pour honorer les engagements qu'elle a pris en matière d'aide publique au développement (APD).

35. À mi-chemin de l'échéance arrêtée pour la réalisation des objectifs du Millénaire, en raison de la crise actuelle, il est de plus en plus improbable qu'ils seront atteints, en particulier dans les pays en développement. La communauté internationale doit redoubler d'efforts pour y parvenir et accorder une attention particulière au secteur agricole et aux zones rurales, où les taux de chômage sont très élevés et les services sociaux pratiquement inexistant.

36. La mobilité des personnes d'un pays à l'autre est un phénomène qui s'accélère, aussi sera-t-il sera impossible de parvenir au développement durable sans un effort résolu pour promouvoir la santé publique. La propagation d'infections et de maladies telles que le VIH/sida, la tuberculose, le paludisme et la grippe A (H1N1), ainsi que les risques de pandémie qui y sont associés, rend donc nécessaire une coopération internationale en vue de la prévention et du traitement de ces affections, qui touchent en particulier les populations pauvres.

37. Aujourd'hui, un cinquième de la population mondiale a entre 15 et 24 ans; la communauté

internationale doit promouvoir des politiques, des cadres institutionnels et des normes propres à assurer leur insertion dans la société, à les empêcher de se tourner vers la délinquance, la violence ou la toxicomanie et à leur assurer une éducation aux maladies sexuellement transmissibles. De même, les politiques de développement doivent inclure davantage de dispositions relatives aux personnes âgées et aux personnes handicapées, afin qu'elles ne soient plus marginalisées.

38. C'est l'Afrique qui rencontre les difficultés les importantes pour parvenir au développement social, notamment pour faire reculer la pauvreté, créer des emplois et dispenser soins de santé et éducation à la population. L'orateur se félicite de l'approche adoptée par l'Union africaine, qui repose sur un développement social durable et adapté à la réalité des sociétés africaines, s'inspire des valeurs de justice sociale et traduit une détermination à éliminer la faim et la pauvreté sur le continent. Cependant, pour que les objectifs de développement fixés soient atteints, l'appui de la communauté internationale demeure crucial.

39. Le Gouvernement algérien est résolu à mobiliser des moyens importants au service de la relance économique, mais aussi pour la poursuite de son programme de soutien à la croissance et des programmes spéciaux axés sur le développement des régions des hauts plateaux et du Sud, qui ont déjà permis à la situation socio-économique d'enregistrer une évolution remarquable ces 10 dernières années. Entre 1999 et 2007, le produit intérieur brut par habitant a augmenté à un rythme annuel de 12 %, cependant que le taux de chômage était ramené de 29,3 à 11,8 %; il devrait se situer à moins de 10 % en 2009-2010. La revalorisation des salaires des fonctionnaires et la révision des conventions collectives du secteur public ont entraîné une nette amélioration du pouvoir d'achat. Le salaire minimum garanti a doublé au cours des 10 dernières années.

40. Cette prospérité accrue a permis d'investir dans l'éducation, la santé, le logement et les transports. Plus de 4 300 établissements scolaires ont ouvert leurs portes; à l'heure du déjeuner, les enfants sont désormais accueillis dans des cantines, ce qui soulage les familles pauvres et les classes moyennes; des bourses sont octroyées aux enfants nécessiteux; des transports sont assurés dans les zones enclavées et des trousseaux scolaires sont fournis aux enfants.

41. Dans le secteur de la santé, pour la seule période de 2005-2009, plus de 800 infrastructures hospitalières et de proximité ont été ouvertes et le nombre de lits pour 1 000 habitants est passé de 1,16 à 1,94. Ces 10 dernières années, le nombre de membres du personnel médical ayant reçu une formation appropriée a augmenté de 70 % et du personnel médical spécialisé est désormais présent dans l'intérieur du pays, en particulier dans les régions des hauts plateaux et du Sud.

42. **M. Kihl** (Norvège), prenant la parole en tant que délégué de la jeunesse, dit que les jeunes Norvégiens sont fermement convaincus que la menace la plus importante pour l'humanité n'est autre que l'état de la planète et de l'environnement. Les changements climatiques touchent chacun d'entre nous, mais pour une part disproportionnée ceux qui ont le plus de difficultés dans leur vie quotidienne; quant à ceux qui sont le plus avantagés et qui ont la capacité économique de régler cette crise, ils en sont excessivement responsables par rapport aux autres : il leur appartient donc en premier lieu de relever ce défi. Il serait injuste de laisser le fardeau de la lutte contre les changements climatiques aux générations futures.

43. Les droits humains fondamentaux tenus pour acquis par les privilégiés ne sont pas exercés par tous. Les chances qui s'offrent aux pauvres sont limitées et leur capacité d'influer sur le cours de leur existence et d'améliorer leur bien-être se trouve réduite en raison des conditions de vie difficiles qui leur sont imposées par les changements climatiques – difficultés d'accès à l'eau potable, appauvrissement des récoltes et des sols et probabilité accrue de conflits motivés par la quête de maigres ressources. Les situations de conflit rendent encore plus vulnérables les groupes qui le sont déjà naturellement, tels que les femmes et les enfants.

44. D'ici à 2030, 60 % de la population mondiale sera constituée d'enfants et de jeunes. Ces derniers ne constituent pas seulement l'avenir, ils font aussi partie du présent et leur voix doit être entendue lorsque des décisions sont prises qui auront des répercussions sur l'avenir. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) prévoit que des millions d'individus vont devenir des réfugiés climatiques. Or, il est possible de leur éviter cette souffrance : on dispose en effet des connaissances, des ressources des technologies nécessaires pour éliminer la pauvreté et la faim et pour combler le fossé entre les populations favorisées et celles qui sont défavorisées. C'est à cette

fin qu'ont été adoptés les objectifs du Millénaire : la lutte contre les changements climatiques contribuera à leur réalisation.

45. Le moment est venu d'agir. Les États Membres doivent tenir les engagements pris sous la forme des OMD, inclure les jeunes lors de la prise de décisions qui ont une incidence sur la société et accorder la priorité aux besoins des pauvres et des plus vulnérables aux changements climatiques. Tous les États Membres doivent s'unir à la délégation des jeunes de Norvège lors de la prochaine Conférence de Copenhague et s'engager fermement à limiter le réchauffement de la planète à moins de deux degrés Celsius. Les jeunes du monde entier attendent des dirigeants qu'ils prennent des décisions avisées quant à l'avenir commun de la planète et de l'humanité : ces derniers ne peuvent pas les décevoir.

46. **M. Niemi** (Finlande), prenant la parole en tant que délégué de la jeunesse, dit que la longue période de croissance économique et de paix qui a débuté à la fin de la Seconde Guerre mondiale a contribué à rendre la génération actuelle de jeunes mieux éduqués et plus ouverts à la sphère internationale, mais que les objectifs du Millénaire d'éducation primaire universelle et d'élimination de la pauvreté extrême sont loin d'être atteints. Les crises économique et environnementale actuelles donnent à beaucoup de jeunes l'impression qu'ils perdent la maîtrise de leur propre destinée. Le représentant des jeunes se félicite donc du nombre croissant de délégués de la jeunesse qui assistent à l'Assemblée générale, car une participation effective des jeunes est une condition préalable pour préparer un avenir plus viable.

47. Quelque 40 % des jeunes Finlandais estiment que les changements climatiques anthropiques sont une source d'insécurité; ils sont deux fois plus nombreux que ceux qui s'inquiètent du terrorisme international, et ce dans un pays qui n'est pas grandement touché par ces changements et qui dispose des ressources nécessaires pour y faire face. M. Niemi se demande comment les jeunes de pays moins privilégiés doivent se sentir.

48. Les organisations de jeunes devraient s'impliquer dans des efforts menés à un haut niveau pour parvenir à des accords sur les changements climatiques; elles jouent déjà un rôle vital en pesant sur les attitudes des jeunes vis-à-vis de ces changements aux niveaux tant national que régional. Les cibles fixées pour les

réductions des émissions et au titre d'autres mesures doivent être respectées non seulement dans l'industrie mais aussi dans les écoles et dans la vie quotidienne. À titre d'exemple, en Finlande, dans le cadre du programme « Eco-écoles » du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), 15 % de l'ensemble des garderies et des établissements éducatifs verront sanctionner les activités qu'ils mènent en faveur du développement durable. Les générations futures ne devraient pas avoir à sacrifier leur prospérité ou leur bien-être; le changement doit donc commencer avec la génération actuelle.

49. Le nombre des jeunes touchés par la violence dans la famille, ethnique ou d'autres types est alarmant. Ce sont eux qui sont également les plus touchés dans les situations de conflit découlant de décisions prises par d'autres qu'eux, mais ils peuvent et doivent jouer un rôle précieux en prévenant les crises et en établissant des ponts entre les groupes en conflit. La recommandation contenue dans le rapport du Directeur général intitulé « Mise en œuvre du Programme d'action mondial pour la jeunesse : progrès réalisés et problèmes rencontrés en ce qui concerne le bien-être des jeunes et leur rôle dans la société civile » (A/64/61-E/2009/3) au titre de la cible 2.1 de la rubrique Conflit armé – établissement à l'intention de la jeunesse de mécanismes de gouvernance, de participation et de sensibilisation dans toutes les régions qui sortent d'un conflit – devrait aussi inclure la prévention des conflits.

50. La liberté repose sur un dialogue, lui-même fondé sur le principe d'égalité. Il est donc important d'impliquer des jeunes dans la prise de décisions qui ont des répercussions sur leur avenir. Dans le cas contraire, ils ressentiraient frustration et désillusion et une telle situation pourrait être une source de conflits qui compromettraient davantage encore l'émergence d'un meilleur avenir.

51. **M. Abdelaziz** (Égypte) rappelle que le Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social appelait à l'instauration d'une société où chacun puisse trouver sa place. L'intégration sociale, le plein-emploi et l'élimination de la pauvreté sont des objectifs interdépendants. Tous les segments de la société doivent participer aux prises de décision, indépendamment du sexe, de l'âge, d'un handicap éventuel, de la race ou de la confession. L'intégration sociale doit aller de pair avec l'intégration économique, l'élimination des maladies et la prestation

de services éducatifs et sanitaires de base. Pourtant, dans une situation économique défavorable, les pays en développement luttent pour atteindre les objectifs du Millénaire. En conséquence de la crise, certains individus souffrent d'aliénation sociale, et ce quelle que soit la société à laquelle ils appartiennent.

52. Les gouvernements doivent adopter des politiques qui soient à la hauteur de ces enjeux. En particulier, les droits des migrants doivent être sauvegardés. Nombre d'entre eux sont isolés dans leur société d'accueil et sont victimes d'attaques en raison de leurs convictions, de leurs caractéristiques culturelles ethniques, voire de leur religion. Ils sont souvent accusés à tort de ne pas chercher à s'insérer pleinement dans cette société d'accueil. Cependant, les migrations profitent au pays de départ comme au pays d'accueil. Celui-ci doit donc respecter l'identité des migrants, à charge pour ces derniers de respecter ses lois et sa structure sociale.

53. Le Gouvernement égyptien alimente un fonds de solidarité sociale à l'intention des pauvres et s'emploiera à conférer une dimension sociale à son plan de développement. En particulier, il a étendu l'octroi de prêts à faible taux d'intérêt aux projets à petite échelle des femmes, des jeunes et des jeunes mariés. L'Égypte a participé à la conférence ministérielle africaine tenue en Namibie en octobre 2008 sur le thème : « Pour un programme de développement social durable pour l'Afrique ». Lors d'une série de réunions, dont la dernière s'est tenue au Caire récemment – en décembre 2008 – la Ligue des États arabes s'est également attaquée à ce problème, se fixant pour but de formuler un programme arabe conjoint. À ce tournant de l'histoire, tous les États Membres des Nations Unies doivent mettre leurs divergences de côté et oeuvrer à la réalisation de l'objectif d'intégration sociale qu'ils partagent tous.

54. La délégation de **M. Rakovski** (Fédération de Russie) appuie pleinement les objectifs de développement convenus au plan international et souligne que les crises actuelles, qui touchent l'ensemble des populations du monde, ne doivent pas faire dérailler les efforts consentis pour les atteindre. En tant qu'organe mondial de coordination de la coopération, la Commission du développement social doit renforcer son action en faveur des personnes âgées, des jeunes, des handicapés et de la famille – quatre priorités. Investir dans la sphère sociale et dans la promotion des droits des citoyens, c'est investir dans la stabilité et la prospérité des sociétés et dans la

viabilité des économies nationales, ce qui contribue en outre au développement du potentiel humain. C'est le thème central du projet de plan de développement socio-économique à long terme du Gouvernement russe, qui porte sur la période allant jusqu'en 2020.

55. La crise actuelle ne le détourne pas de son engagement à faire de la Fédération un pays chef de file en matière de promotion du bien-être de la population, en toutes circonstances. La bonne santé de la société sur le plan moral est une préoccupation de première importance et le Gouvernement russe estime qu'il lui incombe en particulier de protéger les personnes vulnérables, notamment les jeunes, les personnes âgées et les handicapés, mais aussi de promouvoir un développement social et économique qui soit le reflet des priorités définies par les Nations Unies.

56. Celles qu'il a fixées en ce qui concerne la jeunesse sont conformes au contenu du Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà. Après que 2009 a été proclamée Année de la jeunesse, plusieurs programmes ont été mis en oeuvre pour offrir aux jeunes une formation professionnelle et des possibilités d'emploi, mais aussi promouvoir la moralité, un style de vie sain et les valeurs de la tolérance, de la paix et de la compréhension mutuelle entre les peuples.

57. Les retraités constituent environ 20 % de la population et le Gouvernement donne suite aux textes issus de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, s'attachant en particulier à aider les personnes âgées à régler les problèmes auxquels elles se heurtent dans leur vie quotidienne et à leur garantir l'accès aux soins de santé et la capacité de participer activement à la vie de la société. Une réforme du régime des pensions a également été entreprise afin d'accroître leur montant et de les indexer sur le coût de la vie, et ce en dépit de la crise : en conséquence, leur montant a augmenté de 46 %.

58. Un plan quinquennal pour la période 2006-2010 est actuellement exécuté, qui vient en aide aux 9 % de citoyens souffrant d'un handicap : il s'agit de multiplier les possibilités d'emplois qui leur sont offertes et d'améliorer leur accès aux lieux et bâtiments publics, ainsi que leurs déplacements à leur propre domicile. Un Conseil chargé des questions intéressant les handicapés a vu le jour, qui est constitué de représentants des parlementaires, des organismes

compétents et d'organisations de personnes handicapées. Le Gouvernement a signé la Convention relative aux droits des personnes handicapées en 2008 et la ratifiera bientôt. Il est également déterminé à renforcer la famille et, à ce titre, a lancé un programme à long terme de promotion des valeurs familiales. Des bourses et des prestations pour enfants à charge sont versées aux familles, en particulier les familles nombreuses. Ces diverses activités sont actuellement développées, et ce malgré la crise économique. L'État a également créé une récompense à l'intention des familles exemplaires et de ceux qui assurent la promotion des valeurs familiales.

59. Le représentant de la Fédération de Russie espère que la crise actuelle poussera la communauté internationale à inverser une tendance négative en matière de développement social. Sa délégation continuera de collaborer avec l'Organisation et les autres États Membres afin de régler cette crise tout en assurant la poursuite du développement social dans le monde une fois qu'elle aura été surmontée.

60. **M. Sweep** (Pays-Bas), prenant la parole en tant que délégué de la jeunesse, souligne que l'éducation est importante si l'on veut garantir aux enfants un avenir meilleur. Les activités extrascolaires, notamment sportives et récréatives, encouragent les élèves à suivre les cours et à les apprécier davantage. M. Sweep cite deux exemples : celui d'une école où l'assiduité a augmenté de plus de 40 % à partir du moment où des activités sportives et un repas quotidien ont été offerts aux élèves et celui d'un jeune garçon qui vivait dans un taudis et s'est inscrit à l'école, augmentant ainsi ses chances d'améliorer ses conditions de vie, pour la seule et unique raison qu'il pourrait alors faire partie de l'équipe de football de l'école.

61. La place du sport dans la vie des jeunes est très sous-estimée et tous, partout, devraient avoir la possibilité d'en tirer tous les avantages possibles, à savoir non seulement pratiquer une activité physique mais aussi apprendre à travailler en équipe et acquérir de la confiance en soi. L'orateur a lui-même dirigé un projet qui avait pour objectif d'emmener des jeunes en Afrique du sud, où seraient organisées des activités sportives, et il a constaté de visu les effets positifs de ce voyage sur la confiance en soi de chacun des participants.

62. Combiné à l'éducation, le sport séduit les jeunes et leur donne des moyens d'action, car il les aide à acquérir des compétences sociales et physiques dans le cadre d'un programme adapté à leur style de vie et facile à suivre. Le sport pourrait contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire et devrait être proposé parallèlement aux activités scolaires formelles dans toutes les écoles. La communauté internationale doit encourager l'investissement dans la jeunesse grâce à l'éducation et aux sports, une combinaison « gagnante-gagnante ».

63. Selon **M. Ali** (Malaisie), la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale sera fonction de l'évolution de la crise économique et financière mondiale – source d'instabilité – et des prix de l'alimentation et des combustibles, en augmentation : ces deux phénomènes retardent – voire ont fait dérailler – les efforts déployés par les gouvernements en faveur du développement social. En outre, la libéralisation financière et l'utilisation de fonds publics pour sortir des sociétés privées du marasme n'ont pas été accompagnées de clauses de sauvegarde propres à garantir la responsabilité et la discipline des sociétés et des marchés.

64. La Troisième Commission doit souligner combien il est important que les objectifs du développement social ne soient pas négligés en dépit du climat économique actuel. De son côté, la communauté internationale doit réaffirmer ses objectifs d'ensemble en ce qui concerne le développement politique et social, s'agissant en particulier du renforcement de la coopération, des transferts de technologie et de compétences et de l'aide publique au développement. L'architecture financière économique mondiale doit être repensée afin de la rendre plus juste et plus équitable et de permettre un meilleur équilibre entre, d'une part, les rôles respectifs des gouvernements et du secteur privé et, d'autre part, la régulation et l'application des lois du marché.

65. En se concentrant sur des questions spécifiques telles que l'emploi, un travail décent pour tous et les besoins des groupes vulnérables, l'Organisation devra réexaminer le seuil de pauvreté, qu'elle a fixé à un dollar par jour, prendre en compte la nécessité de fournir des services sociaux essentiels et évaluer les déterminants structurels de la richesse et de la répartition des revenus. De même, elle devra passer en

revue l'ensemble des effets des crises financière, énergétique et alimentaire. Les politiques de nombreux pays demeurent fondées sur des réponses à des situations d'urgence; à l'approche de la seconde année de crise, les entités compétentes du système des Nations Unies doivent fournir aux États Membres une évaluation de ses effets à long terme.

66. Abordant la question de la jeunesse, le représentant de la Malaisie rappelle que, depuis 1985, la politique nationale de développement axée sur la jeunesse sert de cadre à un certain nombre de programmes qui leur sont destinés, portant sur l'autonomisation, le développement des ressources humaines, ou encore sur l'esprit d'initiative et d'entreprise. La loi de 2007 sur l'association et le développement des jeunes vise à promouvoir leur épanouissement grâce à l'éducation, à la recherche et à un accroissement des ressources disponibles à cette fin. Elle est à l'origine de la création du Conseil consultatif national sur la jeunesse et de l'Institut malaisien pour la recherche en matière de développement des jeunes.

67. S'agissant du vieillissement, l'orateur observe que les débats sur cette question tournent généralement autour de la question de savoir quelle sera la plus efficace, de l'approche actuelle qui repose sur le développement social ou de celle qui est fondée sur les droits et impliquerait la création d'un instrument juridique international – lors même que les deux ne sont pas incompatibles. Pour être en mesure de réfléchir à un instrument juridique de ce type, la communauté internationale devrait recevoir davantage d'informations sur la situation actuelle en ce qui concerne les droits des personnes âgées.

68. Leur proportion n'est pas aussi élevée en Malaisie que dans certains pays développés, mais la population vieillit rapidement, aussi prévoit-on que cette proportion passera à 9,8 % d'ici à 2020. Le Gouvernement a adopté une approche pluridisciplinaire qui consiste à promouvoir des programmes et des soins administrés localement, dans le but d'aider les personnes âgées à vivre de façon indépendante et active. La délégation malaise est toute disposée à faire part de son expérience en la matière à l'Organisation et aux États Membres.

69. **M^{me} Banzon-Abalos** (Philippines) dit que l'absence de progrès sur la voie de l'élimination de la pauvreté et du développement est aggravée par les crises économique et alimentaire et par les catastrophes

qui frappent partout dans le monde et menacent de compromettre les efforts déployés aux fins de la réalisation des objectifs de développement. Le rapport sur la situation sociale dans le monde en 2009 (A/64/158) montre que, globalement, les revenus calculés à l'échelle mondiale ont augmenté, mais que la croissance n'est le fait que d'une poignée de grands pays, nombre de pays en développement en demeurant privés. Il faut faire davantage pour remédier à cette inégalité et la représentante des Philippines se félicite des efforts novateurs menés par certains pays pour lutter contre la pauvreté et contre l'inégalité grâce à l'utilisation du microcrédit, au versement de sommes en liquide sous conditions et à la réforme de la gestion des biens matériels. Une meilleure diffusion d'un pays à l'autre des stratégies qui fonctionnent renforcerait l'efficacité des programmes de réduction de la pauvreté et de développement.

70. Le fait que les inégalités se creusent nuit à l'intégration sociale, car ce phénomène accroît les disparités entre groupes de population. Il faut donc adopter des mesures ciblées, qui visent à améliorer la protection sociale dont bénéficient les plus défavorisés dans des domaines de base tels que la santé et l'emploi. Du fait que la crise économique mondiale va persister dans l'avenir proche, les gouvernements doivent renforcer cette protection sociale, non seulement en guise de remède temporaire à une situation d'urgence mais en guise de politique de sécurité sociale à long terme.

71. La représentante des Philippines note que 10 % de la population mondiale souffre d'un handicap. L'examen des progrès accomplis sur la voie de la réalisation des OMD, prévu en 2010, sera l'occasion d'intégrer les besoins des handicapés dans ce cadre. Les délégations doivent approuver le projet de résolution sur la prise en compte du handicap dans le processus des OMD, plaider activement pour les handicapés dans le cadre des débats et des programmes relatifs aux OMD et promouvoir le respect de leurs droits au niveau national.

72. **M^{me} Hulmanova** (Slovaquie), prenant la parole en tant que déléguée de la jeunesse, explique que la jeunesse est une période de développement et d'attentes intenses, mais que, compte tenu de la réalité difficile qui est la leur, les jeunes de nombreuses régions touchées par des problèmes tels que les conflits, la pauvreté ou l'inadéquation des soins de santé luttent pour parvenir à survivre, ce qui ne laisse

que peu de place à l'optimisme quant à l'avenir. Il est essentiel d'associer les jeunes aux efforts déployés pour répondre à leurs besoins et développer leur potentiel, par exemple en leur offrant des possibilités de suivre des études et de trouver un emploi ou en augmentant le nombre des délégués de la jeunesse à l'Assemblée générale, décevant car limité.

73. Les jeunes peuvent être de solides partenaires des gouvernements; à Bratislava, par exemple, un programme d'organisation de rencontres entre des entreprises et de jeunes demandeurs d'emploi est devenu un instrument efficace qui favorise le dialogue entre ces deux groupes et entraîne une augmentation du nombre des emplois proposés. Dans le cadre d'autres projets, une formation gratuite aux pratiques commerciales déontologiques a été offerte. Bien souvent, les chiffres du chômage, en particulier dans les pays en développement, ne prennent pas en compte les très nombreux jeunes contraints d'accepter des emplois mal rémunérés et souvent dangereux dans le secteur parallèle. C'est d'autant plus grave qu'un travail décent donne aux jeunes la possibilité de porter à leur maximum leur potentiel et leur contribution à la société.

74. Le chômage a des conséquences dévastatrices pour les jeunes, leurs familles et leurs cellules sociales. À moins que la cible définie dans les OMD – formuler et appliquer des stratégies permettant aux jeunes de trouver un travail décent et productif – soit atteinte, une nouvelle génération grandira avec le sentiment de ne pas avoir prise sur la société. Les stratégies conçues doivent être globales et préparer les jeunes au marché du travail, mais aussi préparer le marché du travail à l'arrivée des jeunes; il est également nécessaire de financer adéquatement l'exécution de ces stratégies. L'éducation doit être liée plus étroitement aux besoins du marché du travail et une plus grande attention accordée au rôle important que peut jouer l'éducation non scolaire.

75. Les jeunes ont prouvé qu'ils pouvaient être des partenaires précieux du développement. Investir dans la jeunesse est la meilleure décision possible pour l'avenir. Si l'on exploite son potentiel, cela conduira à un regain de participation et de créativité de sa part et facilitera la réalisation des objectifs du Millénaire.

76. Dans le Programme d'action mondial pour la jeunesse, ajoute **M^{me} Veraghtert** (Belgique), prenant elle aussi la parole en tant que déléguée de la jeunesse,

la participation pleine et effective des jeunes à la vie de la société et à la prise de décisions est présentée comme une priorité, mais le fait que seuls 11 % des pays ont envoyé des jeunes pour les représenter à l'Assemblée générale montre qu'il reste encore beaucoup à faire. Les jeunes veulent être activement impliqués à tous les niveaux de la vie politique, du plan local à l'échelle internationale. À cette fin, des structures formelles, comme des conseils d'étudiants ou des conseils de jeunes municipaux et régionaux, et des structures internationales, par exemple au sein de l'Union européenne, doivent être créées afin de faciliter un dialogue authentique et une coopération et une participation effectives. Grâce au dialogue structuré instauré par l'Union européenne, par exemple, les jeunes participent à l'élaboration des politiques qui les concernent.

77. Les nouvelles technologies de l'information et des communications offrent aux jeunes la possibilité de se faire entendre et de participer à la vie politique. En conséquence, les États Membres devraient garantir un libre accès à ces technologies et à l'information appropriée. Afin qu'ils puissent être en mesure de tirer pleinement parti de telles structures et des nouvelles technologies, il faut offrir aux jeunes des possibilités de recevoir une éducation scolaire ou non scolaire. Il ne s'agit pas seulement de leur transmettre des connaissances et de les former aux nouvelles technologies, mais aussi d'encourager chez eux une réflexion critique.

78. La créativité et l'énergie des jeunes sont des atouts qui n'ont pas été entamés par la crise économique. Si certains délégués considèrent que l'accroissement de la participation des jeunes est un droit supplémentaire qui leur est octroyé, ces derniers estiment pour leur part que participer est pour eux un devoir civique.

La séance est levée à 17 h 30.